



Compte rendu du Bureau du 26 novembre 2012

1. Aides publiques à Phytocos : suite à donner après la liquidation de l'entreprise.
2. Examen de demandes de fonds de concours.
3. TAD : point sur le marché VORTEX et bilan Mobilacq 64 du 15 mai au 30 octobre 2012.
4. Aménagement numérique : présentation, par le cabinet TACTIS et BIRD&BIRD, des projets d'opérations de montée en débit sur le territoire de la communauté.
5. Bilan de l'OPAH et poursuite avec le PIG HOME 64.
6. Aides financières OPAH et PIG HOME 64.
7. Aides financières aux étudiants.
8. Aide aux devoirs : demandes de mise en place dans des établissements scolaires privées.
9. Demande de participation de la CCL à la destruction d'un nid de frelons sur la propriété privée d'une administrée d'Artix.
10. Information au Bureau concernant l'attribution de marchés suivants (procédures adaptées)

1. AIDES PUBLIQUES A PHYTOCOS : SUITE A DONNER APRES LA LIQUIDATION DE L'ENTREPRISE.

Suite à la signature entre la société Expanso, propriétaire du bâtiment ex-Phytocos à Mourenx, et l'entreprise Toyal Europe, d'une promesse de bail pour l'occupation dudit bâtiment, le Bureau décide de renoncer à l'action en cours concernant la récupération des aides publiques allouées.

2. EXAMEN DE DEMANDES DE FONDS DE CONCOURS.

Le Bureau prend connaissance des demandes de fonds de concours formulées par les communes d'Abos, Arnos, Hagétaubin, Lucq-de-Béarn, Monein, Mourenx, Os-Marsillon, Saint-Médard, Sauvelade, Serres-Sainte-Marie et Vielleségure.

Il émet un avis favorable pour le versement d'un fonds de concours à ces communes avec le financement, en priorité, des projets des 31 communes des ex communautés de Lagor, Arthez et Monein au cas où le montant total dépasse en 2013 l'inscription budgétaire de 1 million d'euros.

3. TAD : POINT SUR LE MARCHÉ VORTEX ET BILAN MOBILACQ 64 DU 15 MAI AU 30 OCTOBRE 2012.

3.1 - Point sur le marché avec la S.A.S VORTEX

Après avoir pris connaissance de l'avancement du dossier, le Bureau retient la procédure de la mise en demeure. Un courrier en ce sens sera donc adressé prochainement à la S.A.S. VORTEX.

3.2 – Bilan Mobilacq 64

Une évaluation du service de transport à la demande, pour la période allant du 15 au 31 octobre 2012, est présentée au Bureau.

Le Bureau prend acte de ces informations.

4. AMENAGEMENT NUMERIQUE : PRESENTATION, PAR LE CABINET TACTIS ET BIRD&BIRD, DES PROJETS D'OPERATIONS DE MONTEE EN DEBIT SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE.

Le cabinet Tactis et Bird&Bird présente l'étude qu'il a réalisée, dans le cadre de l'aménagement numérique, pour la mise en œuvre de la montée en débit.

Le Bureau émet un avis favorable concernant les opérations prioritaires présentées.

5. BILAN DE L'OPAH ET POURSUITE AVEC LE PIG HOME 64.

Le Bureau prend acte du bilan final de l'OPAH du bassin de Lacq, pour la période allant du 1^{er} octobre 2009 au 30 septembre 2012, qui lui a été présenté.

Il décide par ailleurs de poursuivre avec le PIG Home 64.

6. AIDES FINANCIERES OPAH ET PIG HOME 64.

6.1 – OPAH : Attribution de 7 aides financières

Au vu des informations fournies par les demandeurs et des règles retenues en la matière, le Bureau émet un avis favorable à l'attribution d'aides à 7 propriétaires occupants souhaitant réaliser des travaux dans leur résidence principale pour un montant total de 7 014 €.

6.2 – PIG HOME 64 : Attribution de 7 aides financières

Le Bureau examine 5 dossiers de demande de propriétaires occupants souhaitant réaliser des travaux dans leur résidence principale puis 2 dossiers de demande de propriétaires bailleurs souhaitant engager la réfection complète de 2 logements locatifs à loyers conventionnés.

Au vu des informations fournies par les demandeurs et des règles retenues en la matière, le Bureau émet un avis favorable à l'attribution d'aides à ces 7 propriétaires pour un montant total de 25 154 €.

7. AIDES FINANCIERES AUX ETUDIANTS.

7.1 - Aides financières à des étudiants pour leurs études supérieures

Après examen des demandes et au vu des informations fournies et des règles retenues en la matière, le Bureau décide d'octroyer des aides financières, pour un montant total de 8 500 €, à 7 étudiants résidant sur le territoire de la communauté de communes de Lacq pour leur permettre de poursuivre leurs études supérieures

7.2 - Aides financières à des étudiants pour participation à leurs frais de stages

Après examen des demande et au vu des informations fournies et des règles retenues en la matière, le Bureau décide d'octroyer des aides financières, pour un montant total de 2 000 €, à 3 étudiants résidant sur le territoire de la CC de Lacq pour participation à leurs frais de stage.

8. AIDE AUX DEVOIRS : DEMANDES DE MISE EN PLACE DANS DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES PRIVES.

Le 8 octobre dernier, et pour la deuxième année consécutive, le service aide aux devoirs a démarré sur l'ensemble du territoire de la communauté de communes de Lacq. Sont concernés 34 écoles primaires et élémentaires publiques et 3 collèges publics.

Concernant les écoles privées (école primaire Saint Joseph d'Arthez-de-Béarn et école primaire Jeanne d'Arc de Maslacq), le Bureau avait décidé de ne pas mettre en place l'aide aux devoirs.

La Commission animation du territoire du 13 novembre dernier a décidé de maintenir cette position et a donc proposé de ne pas donner une suite favorable à la demande de l'école privée d'Arthez-de-Béarn.

Le Bureau suit l'avis de la commission et émet donc un avis défavorable.

Par ailleurs, le nouveau Directeur de la Maison Familiale et Rurale de Mont (M.F.R) a exprimé le souhait de mettre en place le service au sein de son établissement pour ses élèves de 4^{ème} et 3^{ème}.

Concernant la M.F.R, qui relève du Ministère de l'Agriculture, le choix des familles pour cet établissement est plus une question de filière qu'une volonté d'inscrire l'enfant dans une structure privée. La commission du 13 novembre a donné un avis favorable à la mise en place de l'aide aux devoirs à la MFR pour les élèves de 4^{ème} et de 3^{ème}.

Le Bureau émet un avis favorable.

9. DEMANDE DE PARTICIPATION DE LA CCL A LA DESTRUCTION D'UN NID DE FRELONS SUR LA PROPRIETE PRIVEE D'UNE ADMINISTREE D'ARTIX.

Après débat, le Bureau émet un avis défavorable à la destruction d'un nid de frelons asiatiques sur la propriété privée d'une administrée d'Artix.

10. INFORMATION AU BUREAU CONCERNANT L'ATTRIBUTION DE MARCHES (PROCEDURES ADAPTEES) :

Le marché pour la poursuite de la mission de maîtrise d'œuvre pour le réaménagement du centre technique de la communauté de communes de Lacq, création d'un parking et d'une passerelle au-dessus du Luzoué à Mourenx est attribué au groupement ECCTA Ingénierie - mandataire / Vision Paysage pour un forfait de rémunération de 88 924,06 € HT (montant des travaux estimé à 1 205 750 € HT).

Le marché ordinaire à prix forfaitaire d'une durée de 24 mois à compter de sa date de notification pour le suivi écologique des travaux d'aménagement de la zone d'activités Eurolacq 2 située à Artix, Labastide-Cézeracq et Labastide-Monréjeau sur environ 29 ha, est attribué à l'entreprise Biotope (Pau) pour un montant de 14 910 € HT.

Le marché à bons de commande d'un montant minimum de 100 000 € HT et maximum de 160 000 € HT sur trois ans pour la réalisation de clôtures à destination des entreprises

de la communauté de communes de Lacq – Relance suite à déclaration sans suite est attribué à la Société LACAVE (Juillan) pour un montant estimatif de 126 789,36 € HT.

Le marché ordinaire à prix unitaires pour la réalisation de travaux routiers rue de Lacarrère à Lucq-de-Béarn est attribué à la société LAFFITTE Frères (Mourenx) pour un montant estimatif de 160 968,50 € HT.

Le marché ordinaire à prix unitaires d'une durée s'étendant de sa date de notification jusqu'à l'admission des prestations pour la fourniture et pose de stores sur les vitrages de l'hôtel de la communauté de communes de Lacq à Mourenx, est attribué à l'entreprise LABASTERE (Pau) pour un montant estimatif de 9 399 € HT.
